

REUNION PUBLIQUE DU 18 NOVEMBRE 2014

Plusieurs parents ont assisté à la réunion publique organisée le mardi 18 novembre, dans le cadre de la mise en œuvre depuis la rentrée scolaire de septembre, des nouveaux rythmes scolaires.

Un diaporama rappelant les horaires scolaires, les nouveaux horaires des temps périscolaires et de l'accueil de loisirs le mercredi ainsi que l'articulation entre les différents temps dans la journée a été diffusé.

Un rappel sur la prise en charge des enfants à la fin de l'école et des Temps d'Activités Périscolaires a également été effectué.

Les parents ont pu faire connaissance avec Mme Corinne BLOUINEAU la coordonnatrice des nouveaux Temps d'Activités Périscolaires, laquelle a présenté le déroulement des activités proposées aux enfants.

Plusieurs questions ont été soulevées par les parents d'élèves concernant les points suivants :

- La périodicité d'inscription : Actuellement l'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires est proposée par période entre les vacances scolaires. Les parents demandent s'il est possible d'envisager une inscription à l'année. Les représentants de la municipalité précisent que cette modification va être examinée.
- La simplification de la fiche d'inscription concernant les personnes habilitées à prendre en charge les enfants à l'issue des TAP : La fiche d'inscription précisera désormais que les personnes habilitées en début d'année seront reconduites de période en période sauf modification indiquée par les parents sur la fiche donnée aux parents avant chaque vacance scolaire
- Les modalités d'inscription : Les parents demandent une certaine souplesse dans l'inscription des enfants en cours de période
- Les absences des enfants : Mme le Maire précise que toute absence d'enfant aux TAP doit être signalée au secrétariat de la Mairie
- Le contenu des activités

Mme BLOUINEAU a expliqué le fonctionnement actuel : Les ateliers sont différents chaque jour, chaque agent gardant un même atelier pendant la période.

La demande des parents a porté sur davantage de liberté donnée aux enfants dans l'organisation des ateliers : Proposition d'atelier sur inscriptions des enfants et mise en place systématique d'un atelier libre. Mme BLOUINEAU indique qu'elle prend note de cette demande et réfléchira avec l'équipe d'animateur à intégrer davantage de temps libres dans le programme proposé pour la période de janvier au vacances de février.

Les parents indiquent également que les ateliers concernant les enfants scolarisés en CM1/CM2 doivent être davantage adaptés à leur âge, Mme BLOUINEAU indique que les plus grands seront associés au choix des activités.

Les parents souhaitent avoir connaissance du programme des activités. Les thèmes de la 2^{ème} période ont été transmis dans les cahiers début novembre. La collectivité s'engage à fournir en début de chaque période le programme global et les thèmes abordés de chaque période (diffusion dans les cahiers des enfants).

Le programme de la semaine sera affiché dans la salle de motricité.

La question des jeux de secours destinés aux enfants ne souhaitant pas participer à l'activité proposée est posée. Mme BLOUINEAU évoque l'idée d'un groupe dans lequel aucun atelier ne serait pré établi, les activités réalisées seraient fonction des envies des enfants.

Une boîte à idée sera mise à la disposition des enfants

Les parents demandent également qu'un trombinoscope des agents affectés aux services à l'enfance soit affiché à l'APS.